



## Abus de mon propriétaire a mon domicile

Par **alex1010**, le **21/09/2011** à **20:00**

Bonjour, je voulais savoir si mon propriétaire étant dans ses droits de venir chez moi sans me prévenir quand il le voulait et sans mon accord, et quel était mes droit par rapport a ce problème ?

cordialement

Par **mimi493**, le **21/09/2011** à **22:08**

Non, c'est une violation de domicile.  
Si vous en avez les preuves, portez plainte  
Changez les barillet des serrures

Par **cocotte1003**, le **22/09/2011** à **03:01**

Bonjour, si vous n'avez pas de preuve, envoyez à votre bailleur un courrier en l'informant que vous aez cnstatez une intrusion chez votre t que vous avez donc changez lz barillet de la porteet que vous le remettrez en place à votre départ. Allez dans un magasin de bricolage, achetez un barillet (ça vaut pas cher) et avec un simple tournevis mettez le en place. C'est une opération tres simple que chaque locataire devrait faire à son entrée dans un nouvel appartement. Vous serez tranquille, de toutes façons c'est inacceptable que votre bailleur rentre chez vous en votre absence et bien-sur cela n'est pas toléré par la loi, cordialement